

CONCOURS DES FAÇADES ET VITRINES DE NOËL !



DU 20 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2017

**Bulletin d'inscription à retirer à l'accueil
de la mairie ou sur www.ville-bedarrides.fr**

**Décorez vos maisons, vitrines, balcons, façades...
Ouvert à tous particuliers et commerçants**

Renseignements au 04 90 33 01 48
www.ville-bedarrides.fr - [facebook.com/VilledeBedarrides](https://www.facebook.com/VilledeBedarrides)



Bulletin d'inscription et règlement

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Passage du jury entre le 13 et le 18 décembre. Les réalisations devront rester allumées entre 18h et 21h30 sur cette période.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document et avoir pris connaissance du règlement.

Bédarrides le :

Signature :

Article 1 : Ce concours doit être pensé dans une démarche personnelle ou familiale qui permet de donner une animation chaleureuse à notre commune pour le plus grand bonheur de tous. Il est réservé aux résidents, entreprises, artisans et commerçants de la commune.

Article 2 : Les habitants, entreprises, commerçants et artisans désirant participer au concours des Illuminations de Noël s'inscriront en renvoyant ou en déposant le bulletin d'inscription à la Mairie de Bédarrides. La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 11 décembre 2017. Au delà de ce délai aucune inscription ne sera retenue.

Article 3 : Les installations devront être visibles de la rue, le jugement s'effectuant depuis le domaine public.

Article 4 : Le jury du présent concours est composé d'élus et acteurs locaux. Le passage du jury s'effectuera entre le 13 et le 18 décembre. Les réalisations devront obligatoirement rester allumées entre 18h et 21h30 sur cette période.

Article 5 : Le jury se réserve le droit de photographier les différents balcons, maisons, commerces pour une exploitation éventuelle de ces clichés (bulletin municipal, presse, etc). L'accord du propriétaire pour la publication des photos et de son nom est acquis lors de son inscription.

Article 6 : Les candidats récompensés par le jury recevront un prix. Les prix seront décernés à l'occasion d'une remise officielle, le lundi 15 janvier en mairie.